

Demande d'autorisation préalable

cerfa
N° 14798*01

de nouvelle installation	
de remplacement	
de modification	

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1er - art. L. 581-9 et L. 581-44, R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

	Cadre réservé à l'administration							
Date de réception		I	Doss	sier transmis	à			Numéro d'autorisation
/ /				_ / /_			\Ρ -	
		ABF 🗖		préfet de ré	gion (
•						sitif visé	par	la demande d'autorisation
Un imprimé ne peut conc Lorsque plusieurs dispositif						nême terra	in un	n seul imprimé peut être renseigné.
								I imprimé doit être renseigné.
1. Identité du déc	laran	t proje	tan	ıt d'explo	iter I	e dispos	itif	
Vous êtes un particulie	r:		Ma	adame 🔲		Mon	sieur	
Nom						Préi	nom	
Vous êtes une personne	e mora	ale :						
Dénomination						Raison soci	ale :	
N° SIRET								Forme juridique
Représentant de la per	sonne	morale	Ma	adame 🔲		Monsieur		
Nom					Prén	om		
2. Coordonnées d	u dé	clarant						
Adresse : Numéro		Extens			Lieu	-dit ou boit	e pos	stale
Voie								
Code postal				Localité				
N° de téléphone			_			N° de 1	téléc	opie
Adresse électronique								
and the second s	act all	otion d		u dos dis	n oci	tifo		
3. Localisation d'in	istali	ation d	u C			uis		
Département				Commune				
Adresse								
4. Enseignes								
Situation de l'activité		RDC 🗖		Etage(s) n°				
4.1. Enseigne n°1								
Support de l'enseigne	oroieté	e :						
Sur toiture				Scellée au	sol ou	ı installée c	directo	ement sur le sol (supérieures à 1 m²)
Sur façade	_	1	oara	allèle à la fac			. 500	perpendiculaire à la façade
Sur clôture				vent ou mar				Sur garde-corps
Enseigne à faisceau de	e ravor					ce de la soi	urce	3 9 9 9 9 9 9 9 9
Type d'enseigne	,					2.2 .2 .00		
Lettres individuelles			F	Bandeau sup	port			Enseigne double-face
Autre (précisez) :						_		5

Enseigne lumineuse	Oui	Non				
Projection ou transparence		Lettre découpées	Clign	otante (pharmad	cie et services d'urgence	e) 🔲
Numérique		Autre	☐ P	Précisez :		
Luminance maximale:	de jour	CC	d/m²	de nuit		cd/m²
Efficacité lumineuse		Ir	m/W			
Extinction prévue : (horaires in	dicatif)					
Caractéristiques et dimensions	S					
Couleur: fond			lettres			
Largeur,m	Hauteur	,m	Epaisseur	cm	Surface,	m²
Saillie par rapport au bâtimen	t (à faire fig	urer sur le plan de	masse coté	- pièce AP2)		
Hauteur libre au dessus du nive	eau du sol		_mètres	Largeur	de la rue , _	cm
Saillie sur la façade			_mètres	Largeur	du trottoir , _	cm
4.2. Enseigne n°2						
Support de l'enseigne projetée	e :					
Sur toiture		Scellée au sol ou	installée dire	ectement sur le s	ol (supérieures à 1 m²)	
Sur façade		parallèle à la faça			ndiculaire à la façade	
Sur clôture		r auvent ou marqu		1 1	Sur garde-corps	
Enseigne à faisceau de rayoni		_		e de la source	g	
Type d'enseigne		_				
Lettres individuelles		Bandeau sup	port 🗖		Enseigne double-face	e 🗖
Précisez :	_	2 0.11.0.2 0.10.2 0.10.	_			
Enseigne lumineuse	Oui	Non				
Projection ou transparence	_	Lettre découpées		otante (pharmac	cie et services d'urgence	i) 🗖
Numérique	☐ Autre			orania (prianna)	olo or ool viese di digello	, _
Luminance maximale :	de jour		cd/m²	de nuit		cd/m²
Efficacité lumineuse	ao jou.		lm/W	0.0 1.0.1		3 37 111
Extinction prévue : (horaires in	dicatif)		,			
Caractéristiques et dimensions						
Couleur: fond	,		lettres			
	Hauteur	,_m	Epaisseur	cm	Surface	m²
Largeur,m Saillie par rapport au bâtimen						m²
Hauteur libre au dessus du nive			mètres	Saillie sur l	a façade , _	cm
Largeur de la rue			mètres	Largeur	du trottoir , _	cm
4.3. Enseigne n°3						
Support de l'enseigne projeté	e :					
Sur toiture		Scellée au sol ou	ı installée dire	ectement sur le s	sol (supérieures à 1 m²)	
Sur façade :		parallèle à la faça	_		ndiculaire à la façade	_
Sur clôture	☐ Su	ir auvent ou marq	_		Sur garde-corps	_
Enseigne à faisceau de rayon				e de la source	5	
Type d'enseigne						
Lettres individuelles		Bandeau supp	oort 🔲		Enseigne double-face	
Précisez :		2.2.2.2901	_		<u> </u>	
Enseigne lumineuse	Oui	Non				
Projection ou transparence		Lettre découpées		notante (pharma	cie et services d'urgence	e) 🔲
Numérique	☐ Autre			N .		
Luminance maximale:	de jour		cd/m²	de nuit	C	cd/m²

	Efficacité lumineuse		lm/W						
	Extinction prévue : (horaires indicatif)								
	Caractéristiques et dimensions								
	Couleur: fond		lettres						
	Largeur,m Haute	eur,m	Epaisseur		cm Surfac	ce	_		m²
	Saillie par rapport au bâtiment (à faire	figurer sur le plan de	masse côté	- pièce AP2	2)				
	Hauteur libre au dessus du niveau du se	ol	,mètres	Saillie	e sur la façad	de			_ cm
	Largeur de la rue		,mètres	Lar	geur du trott	oir		_ ,	_ cm
	4.4. Autres enseignes existantes	s pour le même é	etablisseme	ent					
	Enseigne sur toiture :	Nombre		Surfac	ce cumulée		_		m²
	Enseigne sur façade :	Nombre		Surfac	ce cumulée	,m²			m²
	Enseigne scellées au sol ou installées directement sur le sol (supérieures à 1m	Nombre							
	4.5. Surface cumulée des enseig établissement)	gnes installées et	des enseig	gnes exist	antes (pou	ır le ı	mêm	ne	
	Surface cumulée des enseignes sur toiture,m² de l'établissement	Surface cumulé enseignes sur fa de l'établissem	çade	,m²	Surface d faça commerc	ade		- ,	_m²
	4.6. Cas particulier du lieu où so	nt localisées les	enseignes						
	L'activité est-elle située dans une zone	couverte par un RLF) :			Oui		Non	
	Zonage du règlement local de publicit								
	S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s)?					Oui		Non	
	Durée d'installation								
Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1° du CE)									
	Précisez								
	Enseigne(s) apposée(s) sur un monume national, une réserve naturelle ou sur u			cœur de p	oarc	Oui		Non	
	Précisez								
	Enseigne(s) apposée(s) dans un secteu	ır sauvegardé (R. 58°	1-16 II 3° du C	E)		Oui		Non	
	Précisez								
	Enseigne(s) apposée(s) dans une zone paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mi patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du	se en valeur de l'arc			ırbain ou	Oui		Non	
	Précisez								
	Enseigne(s) apposée(s) dans une zone parc naturel régional, dans un site inscid'adhésion d'un parc national, dans u une zone de protection spéciale) (L. 58	rit à l'inventaire ou sa ne zone Natura 2000	a zone de pro	otection, da	ans l'aire	Oui		Non	0
	Précisez								
Ę	 Dispositif lumineux (à l'excle micro-affichage, et des disp par transparence) 						-		
	5.1. Localisation du dispositif o	u du matériel							
	Propriété privée			Dom	naine public				
	Superficie du terrain (hors domaine public)	m	² Référence		(indicative)				
	Propriété privée :		Do	maine pub	lic :				
	Longueur du côté de l'unité _ foncière bordant la voie publique	, mètre:	s Longueur o		ité foncière		' -	m	ètres

Aux limites séparatives de propriété (hors domaine public) Si la commune d'installation est dotée d'un Règlement local de publicité : Zonage du règlement local de publicité (indicatif)									
The state of the s	ètres								
7 onage du règlement local de publicité (indicatif)	Si la commune d'installation est dotée d'un Règlement local de publicité :								
Zonage du règlement local de publicité (indicatif)									
Si l'installation a lieu hors agglomération :									
Emprise d'aéroport Emprise de gare ferroviaire Emprise de gare ferroviaire Périmètre d'un établissement de centre commercial délimité par le RLF									
5.2. Nature du dispositif ou du matériel									
Dispositifs muraux									
Sur mur : Nombre Format									
Sur clôture : Nombre Format									
Sur palissade : Nombre Format									
Autre (précisez) Nombre Format									
Dispositifs scellés au sol ou nombre Format Nombre									
Nombre de faces : Simple-face \square Double-face \square									
Dispositifs sur toiture Nombre Format									
Caractéristiques de la publicité lumineuse									
Durée d'installation (8 ans maxin	num)								
Lettres découpées Autre (précisez) :									
Numérique A images animées A images fixes Vidéo									
Luminance maximale : de jour cd/m² de nuit c	d/m²								
Luminance moyenne : de jour cd/m² de nuit c	d/m²								
Efficacité lumineuse : Im/W Consommation électrique (dispositif numérique)	kWh								
Extinction prévue : horaires Consommation électrique (dispositif numériqu	e)								
5.3. Autres dispositifs ou matériels existant sur le terrain (si installation sur une propriété privé	e)								
Dispositifs muraux									
Sur mur : Nombre Format									
Sur clôture: Nombre Format									
Sur palissade: Nombre Format									
Autre : (précisez) Nombre Format									
Dispositifs scellés au sol ou Nombre Format									
installés directement sur le sol									
installés directement sur le sol Dispositifs sur toiture Nombre Format									
installes directement sur le soi									
installes directement sur le soi	on								
Dispositifs sur toiture Nombre Format									
Dispositifs sur toiture Nombre Format 6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concess d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou									
Dispositifs sur toiture Nombre Format 6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concessi d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou transparence) N'indiquez ici que le nombre de dispositifs concernés par la concession, précisez sur la pièce DP5 leurs nature,									
Dispositifs sur toiture Nombre Format 6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concesse d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou transparence) N'indiquez ici que le nombre de dispositifs concernés par la concession, précisez sur la pièce DP5 leurs nature, format, localisation, distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins.									

publicité lumineuse (à l'e projection ou par transpa		lispositifs su	pportant	des affi	ches éc	lairées par
Surface de la devanture commerci	ale			, m²		
La surface cumulée des disposi devanture commerciale, dans la		jà présents ne	peut excé	éder le di	xième de	la surface de la
Nature des dispositifs						
Surface	, m²	Nombre			Cumul	, m²
Surface	, m²	Nombre			Cumul	, m²
Surface	, m²	Nombre			Cumul	, m²
	Surfa	ice cumulée d	es dispositifs	déclarés		, m²
Autres dispositifs de petit-format l	umineux et non lun	nineux déjà ins	tallés sur la	devanture	concerné	e
Surface	, m²	Nombre			Cumul	, m²
Surface	, m²	Nombre			Cumul	, m ²
Surface	, m²	Nombre			Cumul	, m²
		cumulée des d	ispositifs déj	à installés		, m²
Caractéristiques de la publicité lu	ımineuse					
Durée d'installation						(8 ans maximum)
Lettres découpées						
Numérique	A images a	inimées 🔲	A images			Vidéo 🔲
Luminance maximale	de jour		cd/m²	de nuit		cd/m²
Luminance moyenne	de jour		cd/m²	de nuit		cd/m²
Efficacité lumineuse			lm/W			
8. Bâches						
8.1. Bâches de chantier						
Nature des travaux (précisez)						
Durée des travaux			BBC rénova	ation \Box		
Emplacement de l'échafaudage						
Surface de la bâche		m² Sur	face de la	publicité :		,m²
Durée d'installation de la bâche	(n	e peut excéder l	utilisation eff	ective des é	chafaudag	jes pour les travaux)
8.2. Emplacement de bâch	es publicitaires					
Type de support						
Surface de la bâche		m²				
Durée d'installation						(8 ans maximum)
9. Dispositif temporaire de	dimension exce	ptionnelle				
Type de manifestation annoncée						
Date de la manifestation annoncée						
Surface du dispositif						
Durée d'installation						

7. Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales supportant de la

10. Engagement du demandeur ou du mandataire							
J'atteste avoir qualité pour effectuer Je certifie sur l'honneur l'exactitude (r la présente demande d'autorisation préalable. des renseignements ci-dessus.						
Fait à :	Le,						
Signature du demandeur							
	être établie en 3 exemplaires et doit être adressé : gé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de						

- à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la mairie ou de la préfecture. Les données recueillies seront transmises au x services compétents pour l'instruction de votre demande.



de l'Environnement

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Vous devez fournir 3 dossiers.							
1. PIECES OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DEMANDES							
Pièce		Nombre					
riece		d'exemplaires					
AP1. Plan de situation du terrain (1)		3					
AP2. Plan de masse coté (1)		3					
AP3. Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions		3					
AP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif		3					
(1) cette pièce n'est pas exigée si le matériel est implanté sur le domaine public Pour les dispositifs de micro affichage, les pièces AP1 et AP2 concernent la devanture commerciale	et no	n le terrain.					
2. PIECES SUPPLEMENTAIRES A JOINDRE EN FONCTION DES DISPOSITIFS							
Lorsque la demande concerne une enseigne ou une enseigne laser							
AP5. Mise en situation de l'enseigne		3					
AP6. Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne, ou avant changement de l'enseigne		3					
AP7. Appréciation sur son intégration dans l'environnement		3					
AP8. Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits		3					
Lorsque la demande concerne un dispositif publicitaire lumineux, l'installation de publicit mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage ou l'installation de publicité micro-affichage	lumir	neuse sur du					
AP9. Analyse du cycle de vie du dispositif		3					
AP10. Visibilité depuis la voie publique la plus proche		3					
AP11. Appréciation sur sa compatibilité avec le cadre de vie environnant, sur son insertion architecturale, sur son respect des principes de la sécurité routière, sur les nuisances visuelles pour l'homme et l'environnement		3					
AP12. Liste des dispositifs de mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage indiquant pour chaque dispositif :							
sa nature, son format, sa localisation, sa distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins et les éléments des pièces AP9, AP10 et AP11.		3					
Lorsque la demande concerne un emplacement de bâche							
AP13. Esquisses ou photos de la bâche et de l'emplacement envisagé		3					
AP14. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports		3					
AP15. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière		3					
Lorsque la demande concerne un dispositif temporaire de dimension exceptionnelle							
AP16. Esquisses ou photos du dispositif, de la publicité et de l'emplacement envisagé		3					
AP17. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports		3					
AP18. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière		3					



Notice d'information pour les demandes d'autorisations préalables d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

1 - Dans quel cas utiliser ce formulaire?

• Quels dispositifs sont concernés par la demande d'autorisation préalable ?

Sont concernés par l'autorisation préalable :

- o Enseignes:
 - Installées sur le territoire d'une commune couverte par un Réglement Local de Publicité
 - Installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du code de l'Environnement
 - Installées dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- o Enseignes à faisceau laser
- o Enseignes temporaires:
 - Installée sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du CE
 - Scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- Dispositifs de publicité lumineuse, autre que ceux supportant des affiches éclairées par projection ou transparence
- o Mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse,
- o Emplacement de bâches
- o Dispositifs de dimension exceptionnelle

2 – Informations Utiles

Qui doit déposer une demande d'autorisation préalable?

Vous devez déposer une demande dans l'une des deux situations suivantes :

- o Enseignes : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui exerce l'activité signalée
- o Dispositif publicitaire : vous êtes la personne ou ou le mandataire représentant l'entreprise qui projette d'exploiter le dispoitif ou le materiel

3 - Modalites Pratiques

• Comment constituer le dossier de demande d'autorisation?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Attention: votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

Où déposer le dossier?

La demande d'autorisation préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de reception ou déposée contre recepissé daté :

- Soit en mairie : lorsque la commune où est envisagé le dispositif est couverte par un règlement local de publicité , ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- Soit en préfecture: lorsque la commune où est envisagé le dispositif n'est pas couverte par un règlement local de publicité

Quand sera donnée la réponse?

Le délai d'instruction est de 2 mois.

A défaut de notification dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

4 - Informations Complementaires

Si vous avez un doute sur le régime (déclaration ou autorisation) auquel doit être soumis le dispositif, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

Adresse du portail Internet du ministère:

http://www.developpement-durable.gouv.fr

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa 14798.do



Ministère chargé de l'Environnement

Récépissé de depôt d'une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable pour un ou plusieurs dispositifs ou matériels supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne.

Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS, suivant la réception de votre dossier, et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier, qu'il vous convient de produire dans un délai de deux mois suivant la réception de ce courrier.

Si vous ne produisez pas les informations, pièces et documents manquants dans ce délai, votre demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet.

Lorsque votre dossier sera complet, dans le délai imparti, vous recevrez alors le présent récépissé faisant courir le délai d'instruction.

Si vous n'avez pas reçu de décision concernant votre demande à la fin des deux mois suivant la réception du présent récépissé, votre demande est réputée accordée et vous pourrez installer votre dispositif.

##